

Conseils d'hygiène générale après un incendie de pneumatiques

Caractéristiques et devenir des polluants émis

Les incendies de pneumatiques créent des fumées denses, riches en composés chimiques toxiques. En s'élevant dans le ciel, les composés toxiques se diluent petit à petit dans l'atmosphère. Mais à proximité de l'incendie, et en particulier dans les zones sous les vents dominants, les composés chimiques peuvent être suffisamment concentrés pour présenter une toxicité pour l'environnement et pour l'homme.

En l'absence de bac de rétention, les eaux d'extinction du feu s'infiltrent dans le sol. Elles sont susceptibles d'entraîner des substances toxiques que l'on peut retrouver ensuite dans l'eau des puits.

Des particules de fumées peuvent s'être déposées sur les sols des jardins, les aires de jeux des enfants, les parcelles agricoles, la surface de l'eau d'une piscine, etc. L'action du soleil, de la pluie et du vent favorise la dispersion des particules toxiques mais nécessite du temps.

Enjeux sanitaires à prendre en compte

Dans l'attente d'une évaluation précise de l'impact réel de l'incendie et notamment des éventuels autres déchets qu'il contenait, des mesures simples sont indispensables à titre de précaution dans la zone de proximité de l'incendie. Il est ainsi fortement recommandé :

- d'éviter l'exposition aux fumées, l'évacuation est dans ce cas vivement conseillée;
- de ne pas consommer les fruits, champignons et légumes dans ces zones ou au minimum de les laver soigneusement avec de l'eau;
- de limiter les évolutions des jeunes enfants dans ces zones ou, a minima, de s'assurer d'un lavage des mains correct et fréquent pour éviter l'absorption de ces particules par le portage des mains à la bouche;
- d'éviter toute baignade avant connaissance de la zone réellement impactée par l'incendie;
- d'éviter d'utiliser l'eau des puits pour l'arrosage ou le nettoyage, a fortiori pour la boisson;
- de ne pas mettre en pâture les animaux de rente à proximité du lieu de l'incendie;
- d'éviter la consommation d'œufs ou de lait provenant d'animaux se nourrissant à proximité du lieu de l'incendie;

